

Programme AVOT OUBANIM

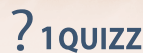
Parachat Haazinou

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Chapitre 32, verset 2

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- les indices précédés d'une bulle
- Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Dans ce verset, Moché Rabbénou s'exclame :
"Que mon enseignement s'écoule comme de la pluie !"

Rabbi Sim'ha Bounam de Peschiskha explique que les **enseignements de Torah** sont **comparables à la pluie**.

Lorsque la pluie tombe, on ne voit pas son influence sur la végétation. Ce n'est que plus tard, après que les nuages soient partis et que le soleil se soit remis à briller, qu'on peut commencer à voir ses effets bénéfiques (la végétation qui pousse). De même pour les enseignements de Torah : on ne voit pas immédiatement l'effet bénéfique qu'ils ont sur celui qui les étudie. Cela se voit plus tard.

Rabbi Israël Salanter disait : "Bien que la bouche et le cœur soient éloignés l'un de l'autre, il est certain que toutes les paroles de Torah influenceront le cœur de celui qui les a prononcées avec sa bouche (de même que la pluie pénètre dans la terre et y fait pousser de la végétation même si, en réalité, le ciel et la terre sont très éloignés)".

C'est ce qu'a dit le **prophète Yéchaya** (au chapitre 55, verset 10) : "De même que la pluie et la neige descendent du ciel et n'y retournent jamais, mais elles abreuvant la terre et y font pousser des plantes, ainsi Mes paroles qui sortent de Ma bouche ne resteront jamais sans effet. Elles feront ce que Je désire, et feront réussir ce que J'ai envoyé".

Mais attention ! De même que la pluie ne fait pousser la végétation que dans une terre qui a été labourée et semencée (sinon, rien ne peut y pousser ; et, au

Suite en page 2



PARACHA SUITE

contraire, la terre se transforme en boue), la Torah ne peut influencer le cœur d'un homme que si celui-ci a déjà fait un peu d'effort pour travailler son caractère et maîtriser ses pensées. Si elles tombent dans un cœur vide et qui n'a pas

commencé à être travaillé, elles risquent, au contraire, de faire du mal.

C'est ce que nos Sages ont dit : "Les paroles de Torah sont un élixir de vie pour celui qui mérite, et ('Has véchalom) un poison mortel pour celui qui ne mérite pas".

C'est pourquoi il est très important, lorsqu'on étudie la Torah, de VOULOIR que les mots de Torah aient un effet positif sur nous.

Choul'han Aroukh, chapitre 639, Halakha 3

HALAKHA

(Rappel : L'obligation de manger dans la Soucca à Souccot n'existe que pour les hommes. Les femmes n'ont aucune obligation d'aller dans la Soucca pour manger, même si elles mangent du pain)

Le Choul'han Aroukh écrit qu'il est obligatoire le premier soir de Souccot de manger dans la Soucca. Et même si on n'y a mangé qu'un seul Kazaït (volume d'une grosse olive) de pain, on est quitte de cette obligation.

Les jours suivants, même s'il s'agit de jours de Chabbath et Yom Tov (lors desquels on est obligé de manger du pain), l'obligation de manger dans la Soucca n'existe que si on y mange au moins un Kabétsa (volume d'un œuf) de pain. Par contre, le premier soir de Souccot, même si on ne mange qu'un seul Kazaït de pain, **on doit le manger dans la Soucca.**

? Pourquoi cette exigence ?

Il y a un lien entre le **15 Nissan** (premier soir de Pessa'h) et le **15 Tichri** (premier soir de Souccot) : de même que le premier soir de Pessa'h, il est obligatoire de manger un Kazaït de Matsa (alors que lors des autres repas de Pessa'h, c'est facultatif), le premier soir de Souccot, il y a une obligation de manger un Kazaït de pain dans la Soucca (alors que lors des autres repas de Souccot, c'est facultatif).

? Peut-on consommer un Kazaït de gâteau, au lieu d'un Kazaït de pain ?

Non. Il faut que ce soit du **pain** (de même qu'à Pessa'h, il faut que ce soit de la Matsa).

? Peut-on dire la Brakha de Léchév Bassouka même si on ne consomme qu'un Kazaït de pain dans la Soucca ?

Le premier soir de Souccot, oui. Mais lors des autres repas, il faudra consommer au moins un Kabétsa pour pouvoir dire cette Brakha.

? Y a-t-il lieu de consommer plus d'un Kazaït de pain dans la Soucca le premier soir de Souccot ?

Oui. Le Choul'han Aroukh n'a parlé que du minimum, pour une personne qui n'a pas plus de pain. Si on en a plus, il convient de manger plus d'un Kabétsa de pain dans la Soucca, pour agir en fonction de l'opinion qui dit que, pour pouvoir dire la Brakha de Léchév Bassouka le premier soir de Souccot, il faut manger cette quantité de pain (plus d'un Kabétsa) dans la Soucca.

? Y a-t-il un temps à respecter pour manger le premier Kazaït ?

Oui. De même qu'à Pessa'h on se dépêche de manger le Kazaït de Matsa, à Souccot on doit se dépêcher de manger le Kazaït de pain. On le mangera donc, si possible, en deux minutes. Sinon, on le mangera en quatre minutes maximum.

? Peut-on parler au milieu de la consommation de ce Kazaït ?

Rav Elyashiv dit que ce n'est pas interdit. Mais c'est à éviter, **pour ne pas prolonger le temps de consommation du Kazaït.**

? Y a-t-il une pensée spéciale à avoir lorsqu'on mange ce Kazaït ?

Il y a évidemment la première pensée générale à avoir : se rendre quitte de la Mitsva d'être installé dans la Soucca à Souccot. Mais le 'Hida ajoute que le premier soir de Souccot, il y a une pensée supplémentaire à avoir : celle de manger son premier repas le premier soir de Souccot dans la Soucca.

? Après avoir terminé son premier repas de Souccot, si on veut, avant d'aller dormir, remanger du pain, combien pourra-t-on en manger hors de la Soucca ?

Le premier soir de Souccot, une fois qu'on a mangé son Kazaït de pain dans la Soucca, on pourra, plus tard dans la soirée, manger hors de la Soucca jusqu'à un Kabétsa de pain. Car l'obligation du premier soir de manger un Kazaït de pain dans la Soucca ne concerne que le **premier Kazaït.**

? Le premier soir de Souccot, après avoir mangé ce premier Kazaït dans la Soucca, si on veut prolonger le repas hors de la Soucca, pourra-t-on manger autant de pain qu'on veut ?

Non. Le premier soir de Souccot, on ne pourra manger encore jusqu'à un Kabétsa de pain hors de la Soucca que si on a fait Birkat Hamazone pour le Kazaït mangé dans la Soucca, et qu'on remange donc du pain dans un deuxième repas.





MICHNA

Après avoir dit que la terre d'Israël est partagée en trois zones concernant le Bi'our, la Michna continue en disant que chacune de ces zones est elle-même partagée en trois zones.

La terre d'Israël est donc partagée en **neuf zones**. Et à chaque fois que dans l'une d'elles, il n'y a plus de fruits et légumes dans les champs pour que

les animaux sauvages puissent en manger, tous les habitants de la zone concernée doivent faire le **Bi'our** (cf. feuillet Avot Oubanim de la semaine dernière, où nous avons parlé des trois formes de Bi'our : brûler, manger immédiatement, rendre Hefker).

La Michna détaille ensuite les **trois zones**.

1) Les trois zones du **nord** d'Israël (qui s'appelle le Galil) sont :

- la **haute Galilée**, qui s'étend du haut du Galil jusqu'à un village appelé le village de 'Hanania, et qui est une région montagneuse, dans laquelle un arbre appelé le sycomore ne peut pas pousser, car il ne pousse pas en altitude ;
- la **basse Galilée**, qui s'étend du sud du Galil jusqu'au village de 'Hanania, et qui est une région plus basse, dans laquelle les sycomores peuvent pousser ;
- la **vallée** se trouve encore plus bas, et elle correspond à

toute la région de Tibériade.

2) Les trois zones du **sud** d'Israël (qui est la région de Yéhouda) sont :

- la **région montagneuse**, que l'on appelle Har Hamélekh (la montagne du roi) ;
- la **plaine**, qui s'appelle la plaine du sud ;
- la **vallée**, qui s'étend de Ein Guédi à Jéricho.

3) Les trois zones du **centre** d'Israël sont :

- la **plaine** de Lod ;
- les **montagnes** de Lod ;
- une région qui va **de Beth 'Horon jusqu'à la mer**.

La Michna conclut en disant que la zone de Lod a plus ou moins le même climat que Yéhouda, et que :

- tant qu'il reste des fruits dans la plaine du sud, on peut encore en manger dans la plaine de Lod ;
- tant qu'il reste des fruits dans la montagne du roi de Yéhouda, on peut encore en manger dans la montagne de Lod ;
- car ce sont des régions très proches l'une de l'autre, avec le même climat et la même végétation.



Michlé, chapitre 13, verset 3

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Celui qui garde sa bouche protège son âme. Celui qui écarte démesurément ses lèvres se met en péril".

Le **Métsoudat David** explique que celui qui veille à ne pas prononcer de paroles interdites protège son âme. Par contre, **celui qui parle constamment**, qui dit tout ce qui lui vient à l'esprit sans aucune retenue, **se met en péril**.

Le **Ralbag** explique que celui qui contrôle sa parole se protège de nombreux malheurs, qui viennent souvent à la suite de paroles déplacées. En parlant trop, l'homme **entraîne des dégâts** dont il ne sait plus, ensuite, comment se protéger.

Le silence est donc souvent conseillé.

Car celui qui remue constamment ses lèvres, et qui dit des choses qu'il aurait pu éviter de dire, provoque lui-même sa propre perte.

Selon le Malbim, il y a une différence entre les lèvres et la bouche :

- les **lèvres** font référence à des **paroles futiles**, extérieures ;
- la **bouche** fait référence à des **paroles profondes**, sages.

Les lèvres et la bouche sont deux remparts qu'Hachem nous a mis pour protéger notre âme. Et c'est à nous de les fermer devant ceux qui veulent s'attaquer à cette dernière. Il faut veiller à ce que notre muraille extérieure et notre muraille intérieure soient bien fermées. C'est à dire qu'il faut non seulement veiller à ne pas dire de paroles qui n'ont aucun sens, mais aussi contrôler les paroles profondes.

En prenant conscience de la nécessité de maîtriser toutes ces paroles, nous protégeons notre âme. Par contre, en ouvrant nos lèvres (la muraille extérieure) pour dire des paroles inutiles ou interdites, nous mettons en péril notre être intérieur ; et même notre sagesse peut, 'Has Véchalom, disparaître.



En ce début d'année, il est donc particulièrement important de prendre conscience de l'immense valeur de notre parole.



NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine, nous lisons une longue Haftara de 50 versets, tirée du livre de Chmouel.

La Paracha de Haazinou contient le cantique de Haazinou, qui est en quelque sorte le cantique privé de Moché Rabbénou.

La Haftara de Haazinou contient le cantique que le roi David a composé dans ses vieux jours, pour remercier Hachem de l'avoir sauvé tout au long de sa vie de tous ses ennemis, et notamment du roi Chaoul (qui l'a poursuivi encore plus que tous ses autres ennemis réunis).

Il est intéressant de remarquer que notre Haftara se retrouve presque mot pour mot dans le psaume 18 du livre de Téhilim.

Le livre de Téhilim, rappelons-le, est un merveilleux cadeau que le roi David a offert à chaque juif qui, quel que soit ce qu'il vit, peut y trouver un ou plusieurs psaumes qui le concerne.

C'est pourquoi après avoir composé le psaume 18 qui le concerne, David a voulu que celui-ci fasse partie du livre de Téhilim. Il a ainsi montré que n'importe quel Juif a besoin de prier Hachem de le sauver des dangers, et de Le remercier de l'en avoir sauvé.

Il y a plusieurs différences entre la manière dont l'histoire des poursuites du roi David est rapportée dans le livre de Chmouel, et celle dont elle est rapportée dans le Téhilim 18.

La différence la plus célèbre est que dans le livre de Chmouel, il est dit "Migdol Yéchouot Malko"; et dans le Téhilim, il est dit "Magdil Yéchouot Malko".

Par rapport à cela, l'habitude s'est répandue :

- de dire "Magdil Yéchouot Malko" dans le Birkat Hamazone lorsqu'on le dit en semaine ;
- de dire "Migdol Yéchouot Malko" dans le Birkat Hamazone lorsqu'on le dit pendant Chabbath.

Et cela, même si nombreux sont ceux qui disent que le mot Migdol, dans le Birkat Hamazone, est une erreur. Que l'imprimeur qui a écrit "le Chabbath, on dit Migdol au lieu de Magdil" voulait simplement dire "Dans Chmouel Beth (le deuxième livre de Chmouel)", on dit Migdol au lieu de Magdil" (en hébreu, les lettres de "le Chabbath" et de "Dans Chmouel Beth" se ressemblent).

Malgré ce qui semble être une erreur, cette habitude (dire Magdil en semaine et Migdol le Chabbath) s'est répandue, et il ne faut pas la changer.

La Haftara de Haazinou est très émouvante car le roi David y rappelle les différents dangers qu'il a traversés dans sa vie et comment, à chaque fois, il s'est adressé à Hachem pour Lui demander de le sauver.

Il était tellement sûr qu'Hachem le sauverait qu'après avoir prié, il entonnait immédiatement sa louange. Il n'attendait pas d'être sauvé pour remercier Hachem.

Il le remerciait immédiatement après avoir fini de Lui demander de le sauver, car il était certain que sa demande

serait exaucée (cf verset 4 de la Haftara).

Après avoir décrit plusieurs situations où il était en danger, le roi David rappelle aussi tous les miracles dont le peuple juif a bénéficié, notamment lors de l'ouverture de la mer, après la sortie d'Égypte.

Au verset 24, le roi David résume sa vie en disant qu'il a toujours été Tam avec Hachem, en ne cherchant pas à deviner ce que serait son avenir. Il avait complètement confiance en Hachem. Et il reconnaît qu'Hachem l'a largement récompensé de cette attitude.

Aux versets 26 et 27, il rappelle que tous les bienfaits dont le peuple juif a profité sont dûs au mérite d'Avraham, d'Its'hak et de Yaacov ; mais qu'avec Pharaon qui a emprunté des chemins tordus, Hachem a aussi agi d'une manière tordue.

Le roi David reconnaît que même s'il a remporté toutes les victoires militaires sur ses ennemis, ce n'est pas dû à sa force militaire, mais à la force de sa confiance en Hachem.

Il raconte comment il a, plusieurs fois, réussi à courir à une vitesse extraordinaire, à faire des bonds prodigieux, à tendre son arc avec une force particulière dans les bras... Comment Hachem a plusieurs fois élargi ses pieds pour qu'il ne glisse pas dans des pentes dangereuses. Comment Hachem l'a aidé à vaincre ses ennemis après que ses derniers aient prié leurs idoles (puis, en dernier recours, Hachem) de les sauver...

Au verset 44, il rappelle comment il a eu des ennemis dans sa propre maison, et dans son propre peuple (exemples : le roi Chaoul, Doëg et A'hitofel).

Il tient encore une fois à reconnaître que tous ces sauvetages viennent d'Hachem, qui est la véritable puissance. Qui l'a vengé de ses ennemis, et a soumis tous les peuples à lui.

Il remercie Hachem de l'avoir élevé au-dessus de tous ses ennemis qui l'avaient volé et escroqué.

Il termine la Haftara en disant qu'après avoir résumé toute sa vie, il veut clamer Hachem devant tous les peuples, publier tout le bien qu'Il lui a fait et chanter pour Son Nom.

La Haftara se termine par le célèbre verset : "Migdol Yéchouot Malko Vé'ossé 'Hessed Limchi'ho léDavid Oulzaro 'Ad 'Olam (Les sauvetages qu'Hachem a fait à son roi David sont grands et prodigieux, le bienfait qu'Il a fait à celui qu'Il a oint avec l'huile d'onction est éternel, pour David et sa descendance à jamais)."



HISTOIRE

En Tichri, nous prenons particulièrement conscience du fait que Ein 'Od Milévado (rien n'existe à part Hachem, c'est-à-dire que tout dépend de Lui). L'histoire suivante illustre ce principe :

L'un des grands Tsadikim des générations passées a vécu une partie de sa vie dans une grande pauvreté. Ses élèves lui proposaient de l'aider, mais il refusait. Il disait : "Ma subsistance vient d'Hachem. Lorsqu'Hachem voudra me sortir de mes difficultés, Il le fera !"

Devant l'extrême pauvreté de leur Rav, les élèves ont néanmoins décidé de l'aider sans qu'il le sache.

Ils se sont cotisés pour le Rav, ont mis l'argent qu'ils voulaient lui donner dans une bourse sans signes distinctifs (pour que le Rav puisse la garder s'il la trouve, sans avoir besoin d'essayer de la rendre à son propriétaire), puis ont déposé celle-ci sur un chemin par lequel le Rav avait l'habitude de passer. Et ils se sont cachés à proximité, attendant de voir ce qui allait arriver.

Finalement, un peu avant d'arriver au niveau de la bourse, le Rav a fermé ses yeux ; et lorsqu'il les a rouverts, il avait déjà dépassé la bourse. En d'autres termes, il n'a pas vu la bourse que ses élèves lui avaient préparée.

Ses élèves sont donc allés le voir, et lui ont raconté ce qu'ils ont voulu faire pour l'aider.

Le Rav leur a dit : "Ma situation financière actuelle est encore plus serrée que celle des jours précédents. Nous n'avons pratiquement rien à manger.

En marchant, j'ai pensé à cela, et me suis demandé : si j'étais

riche et aveugle, et qu'un médecin proposait de me guérir en échange de toute ma fortune, n'aurais-je pas accepté, même si je n'aurais alors plus rien eu à manger ?

Et une fois qu'il aurait réussi à me guérir, la joie d'avoir retrouvé ma vue n'aurait-elle pas fait que je n'aurais non seulement pas été triste de ma pauvreté, mais en plus j'aurais remercié le médecin de m'avoir opéré ? Car la capacité de voir est tellement plus précieuse que n'importe quelle richesse matérielle !

Or aujourd'hui, grâce à Hachem, je n'ai pas besoin d'opération pour voir. Je vois ! Je n'ai pas besoin d'être opéré pour cela ! Je possède donc un bien merveilleux, par rapport auquel ma pauvreté matérielle ne doit en rien m'attrister !

Pour apprécier ce cadeau qu'est la vue, j'ai décidé de fermer les yeux quelques instants, et je les ai rouverts ensuite. Puis j'ai ensuite réfléchi aux autres cadeaux, innombrables et inestimables, qu'Hachem me fait, en permettant à tout mon corps de fonctionner !"

Lorsque les élèves ont entendu cet enseignement extraordinaire, et qu'ils ont réalisé que c'est précisément lorsque le Rav est arrivé près de la bourse qu'il a (sans le savoir) fermé les yeux, ils ont ressenti que TOUT est dirigé par Hachem. Que la situation financière de leur Rav ne pourrait s'améliorer qu'au moment où Hachem l'aurait décidé. Mais qu'au moment précis où Hachem l'aurait décidé, elle s'améliorerait immédiatement, et très facilement.



Toutes les richesses du monde appartiennent à Hachem, qui peut nous les donner sans aucune difficulté.

CHMIRAT
HALACHONE
en histoire

Le Ramban (Na'hmanide) nous enseigne : "Parler avec douceur et respect est une habitude à prendre car cela permet d'éviter de se mettre en colère". (Iguéret Haramban)



RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Il est interdit à Réouven de croire une parole médisante proférée à l'encontre d'un camarade, même si ce propos a été tenu devant toute la classe. Il est en effet interdit de

prêter foi à des propos médisants, quel que soit le nombre d'auditeurs présents.

Question

Chmouel a prévu pour le dîner de ce soir de commander une pizza. Dès qu'il rentre chez lui, il appelle la pizzeria et commande une pizza qui doit lui être livrée dans les quarante-cinq minutes. Dix minutes après avoir passé la commande, des amis l'appellent et lui proposent de sortir dîner ensemble. Chmouel accepte, et appelle tout de suite la pizzeria pour demander à annuler la commande. Quand le vendeur entend la requête de Chmouel, il lui dit qu'une

commande téléphonique engage le client, puisque telle est l'habitude et qu'il ne peut pas se désister. Chmouel répond qu'étant donné qu'il ne s'est engagé qu'oralement et qu'ils n'ont fait aucun acte officiel d'engagement, cela n'a juridiquement aucune valeur et il peut donc se désister sans problème.

GUEMARA



Chmouel peut-il annuler la commande passée oralement ?

Et toi !



- Baba Métsia 74a "Amar Rav Pappa Michmé Dérava" jusqu'aux deux points.
- Morde'haï sur Massekhet Chabbath, 'Ot 472\473.
- Responsa du Roch, Klal 12 paragraphe 3.

RÉPONSE

La Guémara nous enseigne que pour finaliser un engagement, il n'y a pas forcément besoin d'avoir recours aux moyens d'acquisition mentionnés dans la Guémara, mais tout ce qui par convention est considéré comme engagement, le sera aussi juridiquement. S'il en est ainsi, étant donné que toute commande de pizzas se fait habituellement oralement, cela est censé être un engagement valide. Cependant, nous trouvons une discussion entre les commentateurs pour savoir si cela est aussi valable dans le cas d'un engagement oral, ou seulement une action qui par convention engage, sera valide, mais non pour une convention d'engagement oral. Selon le Maharam, même un engagement oral est concerné par cette loi. Selon lui, Chmouel ne pourra donc pas annuler la commande. Par contre, le Roch est d'avis que seulement un acte qui par convention sociale engage est valide mais non pour un engagement oral. Selon lui, Chmouel pourra se désister.

Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements :

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com